

Image not found or type unknown



Arnaque a l'achat d une voiture

Par **angelina**, le **05/03/2008** à **11:39**

j ai acheter une voiture en 2004.a ca jour j ai mis mon garagiste au tribunal pour procedure de vis cacher e mis en danger de vie d autrui;mais il ce trouve que ce garagiste est en liquidation judiciaire.que puis je faire et quel droit puis je avoir?